



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0253

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Quartier Terrailon - Projets de renouvellement urbain - Modification des opérations physiques et financières - Avenant n° 1 à la convention de rénovation urbaine de Bron Terrailon**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Longueval

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

**Conseil de communauté du 10 juillet 2014****Délibération n° 2014-0253**

commission principale : urbanisme

objet : **Quartier Terrailon - Projets de renouvellement urbain - Modification des opérations physiques et financières - Avenant n° 1 à la convention de rénovation urbaine de Bron Terrailon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme national de renouvellement urbain (PNRU) défini par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 prévoit la restructuration de quartiers en zone urbaine sensible (ZUS) dans un objectif de mixité sociale et de développement durable.

Sur le territoire de l'agglomération, 12 sites bénéficient de ce programme auquel s'ajoute une convention habitat ayant pour but la reconstitution à l'échelle de l'agglomération de l'offre de logement social démolie. Parmi ces 13 conventions, une doit faire l'objet d'un avenant.

L'objet du présent rapport est donc d'exposer au Conseil le fondement et la teneur des modifications apportées par cet avenant. La convention concernée est celle de Bron Terrailon.

La convention initiale du programme de renouvellement urbain de Bron Terrailon a été signée le 21 février 2008.

Les grandes orientations de l'opération de renouvellement urbain (ORU) sont :

- désenclaver le quartier par un nouveau maillage de voies publiques et l'aménagement d'espaces publics de qualité,
- renouveler et diversifier l'offre de logements avec un habitat de qualité, aux statuts diversifiés et des cœurs d'îlots résidentialisés,
- restructurer les copropriétés en unités de petite taille dans un souci de meilleure appropriation et gestion,
- conforter une centralité de l'échelle de Bron nord par la restructuration et le développement d'une offre d'équipements, de services publics et des commerces,
- améliorer le parc existant conservé par une aide publique forte (plan de sauvegarde) et en amplifiant les efforts entrepris en matière de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).

La grande majorité des opérations de la convention est en cours d'études, de travaux ou livrée.

L'ensemble des équipements publics programmés a été réalisé. L'opération d'aménagement de la copropriété Caravelle est bien engagée. Les démolitions sont achevées (86 logements, 47 garages, la chaufferie centrale, les commerces), 7 nouvelles chaufferies ont été construites, les travaux d'espaces publics démarrent. Pour la ZAC Terraillon, le relogement et la maîtrise foncière sont en cours avec plus de la moitié des ménages relogés. L'aménageur de la ZAC a été désigné en novembre 2013. Des premiers programmes de logements neufs ont été livrés : 30 locatifs sociaux, 15 en accession abordable.

L'avenant n° 1 a pour objet d'intégrer les évolutions de coûts des opérations d'aménagement et de redéployer les économies réalisées par l'abandon de 2 opérations et des travaux moins coûteux sur des opérations jugées prioritaires. Il prolonge également les calendriers opérationnels. Concernant la Communauté urbaine, il s'agit d'afficher des dépenses déjà approuvées par le Conseil de communauté.

Ces changements modifient le coût du programme ainsi que le plan de financement et, notamment, la participation de la Communauté urbaine de Lyon dont l'augmentation a déjà été approuvée par le Conseil de communauté :

Avenant n° 1	Montant
<i>Base subventionnable</i>	<i>103 093 000 €</i>
Commune de Bron	6 944 000 €
Communauté urbaine de Lyon	35 819 000 €
Département du Rhône	19 434 000 €
Région Rhône-Alpes	8 334 000 €
bailleurs sociaux	591 000 €
fonds propres CDC	77 000 €
autres	16 038 000 €
Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)	15 856 000 €
<b>Total</b>	<b>111 776 000 €</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 et son annexe financière à la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 21 février 2008 pour la Commune de Bron.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant et son annexe financière.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.**